



# Assemblée générale

Distr. générale  
2 mai 2002  
Français  
Original: anglais

## Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux

### Îles Vierges britanniques

Document de travail établi par le Secrétariat\*

### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Généralités . . . . .	1-3	3
II. Questions constitutionnelles, politiques et juridiques . . . . .	4-10	3
III. Budget . . . . .	11-14	4
IV. Économie . . . . .	15-44	5
A. Généralités . . . . .	15-18	5
B. Agriculture et pêche . . . . .	19-21	5
C. Industries . . . . .	22-23	6
D. Tourisme . . . . .	24-26	6
E. Secteur financier . . . . .	27-31	7
F. Transport et communications . . . . .	32-41	8
G. Alimentation en eau, système sanitaire et services collectifs de distribution . . . . .	42-44	9
V. Situation sociale . . . . .	45-62	10
A. Généralités . . . . .	45	10
B. Main-d'oeuvre . . . . .	46-47	10
C. Éducation . . . . .	48-50	10

\* Le document a été présenté en retard aux services de conférence, sans la note explicative exigée par l'Assemblée générale, au paragraphe 8 de sa résolution 53/208 B, en cas de soumission tardive d'un rapport aux services de conférence.



D.	Santé.....	51–54	11
E.	Immigration.....	55–58	11
F.	Criminalité.....	59–62	12
VI.	Environnement.....	63–65	12
VII.	Relations avec les organisations et entités internationales.....	66–68	13
A.	Système des Nations Unies.....	66	13
B.	Organisations et entités régionales.....	67–68	13
VIII.	Statut futur du territoire.....	69–78	13
A.	Position du Gouvernement du territoire.....	69–70	13
B.	Position de la Puissance administrante.....	71–77	14
C.	Examen par l'Assemblée générale.....	78	15

## I. Généralités

1. Les îles Vierges britanniques<sup>1</sup> sont situées à environ 96 kilomètres à l'est de Porto Rico et à 23 kilomètres des îles Vierges américaines. Le territoire comprend un groupe de 50 îles, qui forme un archipel avec les îles Vierges américaines. Vingt de ces îles sont habitées. La capitale, Road Town, est située sur la plus grande île, Tortola (55,6 kilomètres carrés), qui compte environ 80 % de la population. Les autres îles principales sont Virgin Gorda (22,2 kilomètres carrés), Anegada (40,2 kilomètres carrés) et Jost Van Dyke (8,3 kilomètres carrés).

2. Les Arawaks et les Caribes étaient les premiers habitants des îles Vierges britanniques, que Christophe Colomb a aperçues en 1492. Les Hollandais y ont établi la première communauté permanente européenne en 1648. En 1666, des planteurs britanniques ont pris le contrôle des îles, qui ont acquis le statut de colonie britannique, dotée d'une administration civile, de tribunaux, d'une assemblée élue et d'un conseil législatif en partie désigné, qui s'est réuni pour la première fois en 1772. En 1872, les îles ont rejoint la Fédération des îles Sous-le-Vent. Dans les années 30 et 40, les habitants ayant demandé une plus grande autonomie, le territoire a été doté d'une administration distincte en 1956.

3. Selon les estimations établies sur la base du dernier recensement, qui a eu lieu en avril et mai 2001, les îles comptent 23 000 résidents et plus de 8 000 ménages (les résultats officiels n'ont pas encore été publiés), contre 16 700 résidents en 1991<sup>2</sup>. Environ 90 % de la population est d'origine africaine, les 10 % restants étant d'origine européenne et autres. La principale religion est le christianisme, avec 86 % de protestants et 6 % de catholiques. Le taux d'accroissement de la population était de 2,22 % en 2001. L'immigration contribue encore pour une large part à cette augmentation, le taux net de migration étant estimé à 11,39 migrants pour 1 000 habitants en 2001.

## II. Questions constitutionnelles, politiques et juridiques

4. Les îles Vierges britanniques constituent un territoire non autonome (territoire britannique d'outre-mer) administré par le Royaume-Uni de Grande-

Bretagne et d'Irlande du Nord. La Constitution, élaborée avec la participation des habitants, a été adoptée en 1967 et amendée en 1976. En vertu de la Constitution, la Puissance administrante nomme un gouverneur qui assume la responsabilité de la défense, de la sécurité intérieure, des affaires étrangères, de la fonction publique et de l'administration des tribunaux; le Gouverneur exerce certains pouvoirs législatifs liés à des responsabilités spéciales. Le Conseil exécutif se compose du Ministre principal (nommé par le Gouverneur parmi les membres élus du Conseil législatif), qui est chargé des finances; de trois ministres (nommés par le Gouverneur sur avis du Ministre principal) et d'un membre d'office (le Procureur général). Le Gouverneur est président du Conseil exécutif, qu'il est tenu de consulter dans l'exercice de ses fonctions. Le Conseil législatif se compose d'un président, du Procureur général (membre d'office) et de 13 membres élus (un pour chacun des neuf districts électoraux et quatre membres représentant l'ensemble du territoire).

5. Il existe quatre partis politiques aux îles Vierges britanniques : le Virgin Islands Party (VIP); le United Party (UP); le Concerned Citizens Movement (CCM), fondé en 1994 pour succéder à l'Independent People's Movement, et le National Democratic Party (NDP), fondé en 1998<sup>3</sup>. Des élections générales doivent être tenues au moins une fois tous les quatre ans. Les candidats sont élus à la majorité simple. Les électeurs doivent être âgés de 18 ans au minimum, et avoir le statut d'appartenance. Le dernier scrutin a eu lieu en 1999.

6. Le Gouverneur actuel, Frank Savage, est en poste depuis 1998. En février 2002, Tom Macan a été nommé Gouverneur pour un mandat qui commencera en octobre 2002<sup>4</sup>.

7. En mars 2002, le Conseil législatif a demandé au Gouvernement britannique de nommer une commission chargée de réviser la Constitution de 1976 (*Virgin Islands Order 1976*). Le Ministre principal a notamment demandé au Gouvernement britannique de se pencher sur la procédure d'octroi du statut d'appartenance, sur la création d'un poste ministériel et sur l'ajout, dans la Constitution, d'un chapitre consacré aux droits de l'homme<sup>5</sup>. La plupart des recommandations présentées lors de la précédente révision de la Constitution (1993) ont fait l'objet d'amendements adoptés entre 1994 et 2000 (voir aussi le document A/AC.109/2001/8, par. 16 et 17).

8. Le droit en vigueur dans le territoire est la *common law* d'Angleterre, ainsi que la législation locale. La justice est administrée par la Cour suprême des Antilles orientales (Eastern Caribbean Supreme Court), qui a son siège à Sainte-Lucie et se compose de deux chambres : une Haute Cour de justice (High Court of Justice) et une Cour d'appel (Court of Appeal). Deux juges résidents sont affectés à la Haute Cour de justice, tandis que la Cour d'appel, qui comprend un président (Chief Justice) et deux juges d'appel (Judges of Appeal), est itinérante et siège deux fois par an dans le territoire. Le système judiciaire comprend également un tribunal de première instance (Magistrates Court), qui connaît des affaires civiles et pénales, un tribunal pour enfants (Juvenile Court) et un tribunal correctionnel (Court of Summary Jurisdiction). Le Conseil privé du Royaume-Uni (Privy Council) est l'ultime recours en appel.

9. En août 2001, le Gouvernement a créé une commission permanente de réforme juridique (Law Reform Commission), qu'il a chargée de renforcer et de réformer de manière approfondie la législation du territoire afin de l'adapter à l'évolution du droit aux niveaux local et international. Cette commission, qui doit présenter des rapports annuels au Conseil législatif, devait être complètement opérationnelle à la fin mars 2002.

10. En mars 1999, le Gouvernement britannique a publié un Livre blanc sur la relation entre le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et ses territoires d'outre-mer, intitulé « Partenariat pour le progrès et la prospérité : la Grande-Bretagne et les territoires d'outre-mer » (voir A/AC.109/1999/1 et Corr.1, annexe; pour les principales recommandations, voir A/AC.109/1999/9, par. 28). Ce document prévoit, d'une part, l'octroi de la nationalité britannique aux citoyens des territoires et, d'autre part, la modification des lois locales, compte tenu en particulier des normes internationales en matière de droits de l'homme et de la réglementation applicable aux financiers. Le projet de loi a été adopté par la Chambre des lords en 2001, après un examen en trois temps, tandis que la Chambre des communes en a achevé la troisième lecture en février 2002. Il est devenu exécutoire, par sanction royale, le 26 février 2002, sous le nom de *British Overseas Territories Act 2002* (loi sur les territoires britanniques d'outre-mer) (A/AC.109/2002/2/Add.1). Le 18 mars 2002, la baronne Amos a déclaré que le Gouvernement britannique prenait les mesures

nécessaires pour appliquer les dispositions relatives à la nationalité à compter d'une date qui serait annoncée le 21 mai au plus tard. À cet égard, la presse locale a attiré l'attention sur l'une des dispositions de la nouvelle loi, selon laquelle les citoyens des îles Vierges britanniques pourront obtenir un passeport britannique qui les autorisera, entre autres, à résider et travailler au Royaume-Uni et dans les pays membres de l'Union européenne, sans restriction. L'acquisition de la nationalité britannique n'est toutefois pas obligatoire<sup>6</sup>.

### III. Budget

11. En décembre 2001, lorsqu'il a présenté le budget pour 2002, le Ministre principal a déclaré que le montant des recettes prévues pour 2001, qui avait initialement été estimé à 197 millions de dollars, avait été ramené à 190 millions de dollars en raison des conséquences négatives des attaques terroristes aux États-Unis sur l'économie, mais faisait tout de même apparaître une augmentation d'environ 8 millions de dollars ou 4 % par rapport à 2000. Il a ajouté que l'économie « avait subi une perte de 7 millions de dollars au cours du mois de septembre et que ce montant n'avait jamais été recouvré ». Néanmoins, au cours des six années précédentes, les recettes escomptées avaient augmenté de plus de 100 %.

12. Pour 2002, le Gouvernement estimait que le montant des recettes fiscales serait supérieur à 201 millions de dollars. Les dépenses ordinaires inscrites au budget s'élevaient à 156 millions de dollars, l'excédent budgétaire devrait se chiffrer à 45 millions de dollars. Les crédits de financement des projets d'investissement ont été alloués comme suit : 77,3 millions de dollars au titre des fonds d'emprunts approuvés et prévus et 44 045 000 dollars au titre des contributions (Fonds consolidés), pour un total de 121 410 000 dollars. En principe, le financement de ces fonds devrait être d'origine locale. Le solde du Fonds consolidé s'élevait à environ 96 millions de dollars. Le Ministre principal a fait remarquer que le Gouvernement s'employait à améliorer encore sa trésorerie. Par conséquent, il n'approuverait pas l'allocation arbitraire de crédits pour des projets qui n'avaient pas été lancés. C'est le Ministre des finances qui autoriserait les allocations de crédits, sous réserve de la disponibilité de fonds suffisants et à condition de pouvoir justifier que les projets seraient mis en oeuvre dans les règles<sup>7</sup>.

13. La dette publique (celle du Gouvernement central) pour l'exercice terminé au 31 décembre 2001 était estimée à 49 millions de dollars et la dette nationale (dette publique plus passif éventuel) à 89 millions de dollars. Le passif éventuel était estimé à 40 millions de dollars. Le coefficient dette publique-recettes était de 28 % et le coefficient dette publique-produit intérieur brut de 17 %. Le remboursement de la dette publique est resté stable à 3 % des recettes. S'agissant des critères d'emprunt au niveau international définis par le Gouvernement britannique, les îles Vierges britanniques utilisaient environ 70 % de leur capacité d'emprunt. Le Ministre principal a indiqué qu'une équipe du Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth était venue dans le territoire afin d'évaluer la situation et de faire progresser le processus d'adoption officielle des critères d'emprunt.

14. En raison du manque de coordination entre les différents ministères et départements, la loi de finances pour 2002 (budget) n'a été votée qu'en février 2002. C'est la première fois en six ans que cette loi a été adoptée après le commencement de l'exercice budgétaire<sup>8</sup>.

## IV. Économie

### A. Généralités

15. En 2001, l'économie a confirmé sa tendance à une saine expansion. Le produit intérieur brut (PIB) s'est élevé à 742,3 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 59,5 millions de dollars, ou 8,7 %, par rapport à l'année précédente. Le taux d'inflation annuel était de 2,8 % en 2000 et de 3,13 % en 2001<sup>9</sup>.

16. Les principaux partenaires commerciaux du territoire sont les États-Unis d'Amérique, la Trinité-et-Tobago, Antigua-et-Barbuda et le Royaume-Uni. Sa balance commerciale est restée positive. Les résultats du quatrième trimestre de 2000 (publiés en octobre 2001) ont fait apparaître un excédent commercial de 63 440 000 dollars, soit une augmentation de 65,9 % par rapport au même trimestre de l'année précédente. Les importations ont dépassé l'accroissement des exportations, augmentant de 8,2 % pour se chiffrer à environ 107,8 millions de dollars, ce qui est considéré comme une croissance normale. La croissance a été

tirée par le tourisme et les entrées des services financiers, qui ont enregistré une augmentation considérable (environ 24,4 %) par rapport à la même période de l'année précédente. L'augmentation des exportations reflète la vigueur générale de l'économie du territoire, le tourisme, tout comme les services financiers, étant pris en compte dans les exportations.

17. En novembre 2001, le Gouvernement a annoncé qu'il prévoyait de consacrer jusqu'à 3 millions de dollars à des initiatives visant à dynamiser l'économie, compte tenu des effets négatifs probables des attaques terroristes du 11 septembre sur celle-ci. Le secteur financier, l'un des deux piliers de l'économie, ne tournait alors qu'à 85 % de sa capacité normale. L'autre pilier, le tourisme, accusait une baisse de 20 à 30 % par rapport à l'année précédente. Un comité créé spécialement a été chargé d'élaborer une campagne média plus efficace pour ces deux secteurs de l'économie, dont le coût devrait se situer entre 1 et 1,5 million de dollars. Le Gouvernement a également envisagé d'améliorer la mise en oeuvre des projets et d'adopter des mesures particulières pour stimuler le secteur de la construction<sup>10</sup>.

18. D'après les informations fournies par la Puissance administrante, le territoire a élaboré, en collaboration avec divers organismes des Nations Unies, une stratégie nationale intégrée de développement, ayant pour objet de favoriser la réalisation des objectifs économiques, sociaux, spatiaux et environnementaux du territoire, de façon équilibrée, intégrée et durable. Il s'agit notamment d'accroître la production nationale dans le cadre du développement durable, de mettre l'accent sur la diversification de l'économie dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'agroalimentaire, et de réduire la vulnérabilité dans le secteur sensible des services internationaux tout en renforçant la capacité de l'économie à faire face à l'inflation et à la dette.

### B. Agriculture et pêche

19. L'agriculture représente 1,5 % du PIB et emploie 1,9 % de la main-d'oeuvre salariée. La pêche représente près de 3 % du PIB. Le budget du Département de l'agriculture s'élevait à 1 780 000 dollars en 1999 et à 2 millions de dollars en 2000. Celui du Département des conserveries et de la pêche s'élevait à 865 600 dollars en 1999 et à 913 000 dollars en 2000. Les principales cultures du territoire sont les

fruits et légumes. Le secteur de la pêche est également actif et il existe un petit secteur d'élevage. Le secteur de la pêche du territoire couvre les besoins de la population et permet d'exporter et d'assurer des activités de pêche pour les touristes. Parallèlement, des obstacles importants, notamment la pénurie de main-d'oeuvre, de ressources en eau et de débouchés commerciaux, entravent le développement de l'agriculture. Les importations de produits alimentaires représentent 18,9 % des importations totales. En novembre 1999, le Gouvernement a annoncé son intention d'augmenter la production agricole en modifiant la loi et la politique relative à ce secteur, afin de garantir l'autosuffisance dans l'agriculture et de réduire les exportations.

20. En décembre 2001, les îles Vierges britanniques sont devenues membres de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), organisation intergouvernementale de pêcheries chargée de la protection des thonidés et des espèces apparentées de l'Atlantique et des mers adjacentes. Le territoire sera ainsi en mesure de mieux exploiter ses précieux stocks pélagiques et d'exporter vers des pays tels que le Royaume-Uni, les États-Unis et le Canada. Il collaborera également avec la CICTA pour collecter des données scientifiques<sup>11</sup>.

21. En janvier 2002, le Ministère des ressources naturelles a signé un mémorandum d'accord avec la province canadienne de Nouvelle-Écosse, en vertu duquel la Nouvelle-Écosse et les pêcheries de l'île échangeront des données et des techniques dans des domaines portant notamment sur la construction navale, le matériel, la transformation des produits et la gestion et la protection du milieu marin, ce qui contribuera au développement du secteur de la pêche du territoire<sup>12</sup>.

### C. Industries

22. Les industries locales – industries extractives et manufacturières et travaux publics – représentent 9,9 % du PIB et emploient 21,3 % des actifs occupés. Les activités minières consistent dans l'extraction de matériaux de construction et d'un peu de sel. Le secteur manufacturier, qui intervient pour environ 1 % dans le PIB, est essentiellement constitué d'industries légères : 1 distillerie de rhum, 2 fabriques de glace, 1 petit chantier de construction de bateaux et quelques

industries artisanales. La Puissance administrante indique que les industries manufacturières sont toutes implantées autour du marché « Crafts Alive » et du projet Hope Estate, East End, Long Hook Industrial Compound. « Crafts Alive » marché d'objets d'art et de produits artisanaux inauguré il y a 10 ans par le Département des investissements et de la promotion du commerce et le Département du tourisme n'avait alors que deux semaines d'activité par an, dans le cadre du festival; aujourd'hui, il est ouvert tous les jours de l'année.

23. D'après une estimation fondée sur les importations de matériaux de construction (ciment, clous, peintures, tuyaux en PVC, bois de charpente et acier) le bâtiment et les travaux publics contribuent pour 6,3 % au PIB. Au quatrième trimestre 2001, la valeur totale des matériaux de construction importés a augmenté de 34 % par rapport au trimestre précédent, passant de 1 690 000 dollars à 2 270 000 dollars. Les importations de tuyaux de PVC ont baissé de 10,9 % et celles de ciment de 20,1 % mais, en revanche, les importations d'acier ont progressé de 12,5 %, celles de bois de charpente de 121,9 %, celles de clous de 49 % et celles de peintures de 37,4 %.

### D. Tourisme

24. Une végétation luxuriante, des plages intactes, des marinas et de magnifiques récifs coralliens font des îles Vierges britanniques une destination touristique naturelle, et le tourisme reste le secteur économique le plus important du territoire. Contrairement aux services financiers internationaux, le tourisme génère aussi bien des emplois que des recettes et donne naissance à de nombreuses autres activités : travaux de construction, commerces de détail.

25. D'importants progrès ont été enregistrés au quatrième trimestre de 2000. Le nombre de touristes passant une nuit sur le territoire a été de 81 345, soit 9 535, ou encore 13,3 % de plus qu'au quatrième trimestre de 1999; le nombre de nuitées est passé à 597 550, marquant une hausse de 87 060, ou encore de 17,7 %; les recettes touristiques ont totalisé 65,9 millions de dollars, soit 7,5 millions de dollars, ou 12,8 % de plus, et le nombre de touristes en croisière a atteint 42 267, contre 11 030 au quatrième trimestre de 1999, soit une augmentation de 36,8 %. Néanmoins, le secteur a montré des signes de ralentissement, et le montant dépensé sur le territoire par nuit par les

touristes a en fait accusé une baisse de 3,7 % par rapport au quatrième trimestre de 1999<sup>13</sup>.

26. Le nombre de touristes en croisière a continué de progresser. En novembre 2001, le Ministre principal a déclaré que les projections relatives au tourisme de croisière vers le territoire restaient encourageantes. De novembre 2001 à avril 2002, on prévoyait l'arrivée d'une quarantaine de bateaux par mois, amenant plus de 298 000 touristes. En 2001, les crédits budgétaires alloués au secteur du tourisme ont été sensiblement accrus, ce qui a permis au Conseil du tourisme d'agir très vite pour parer au contrecoup des attentats terroristes du 11 septembre. Ainsi, à la suite des événements, le taux d'annulation n'a pas dépassé 30 %. Le Conseil du tourisme prend des mesures visant spécifiquement à attirer davantage de touristes européens l'année prochaine. Il s'est doté en particulier d'un nouveau site Web et fait appel à la compagnie Cable and Wireless en tant que prestataire de services Internet afin d'accroître sa propre capacité. Le Ministre principal a signalé l'existence, entre autres, d'un plan portant sur l'amélioration des voies d'accès aux plages et sur la remise en état et l'extension du réseau routier local. Il était notamment prévu d'ajouter de nouvelles installations à Road Town, la capitale, d'achever la construction de plusieurs parcs de stationnement et de réaménager le projet « Crafts Alive »<sup>14</sup>. En décembre 2001, le Ministre principal a déclaré que les résultats du secteur du tourisme avaient été satisfaisants malgré des conditions très difficiles. Soulignant la nécessité de développer au maximum le tourisme terrestre, il a fait part des mesures prises pour multiplier les produits de cette branche d'activité. En 2001, le Conseil exécutif a approuvé la création d'une attraction avec des dauphins à Prospect Reef Resort, ce qui a suscité des protestations de la part des écologistes locaux et internationaux.

## E. Secteur financier

27. Comme il est indiqué dans les documents de travail précédents (voir A/AC.109/2000/18 et A/AC.109/2001/8), la prestation de services financiers internationaux est l'un des deux piliers (avec le tourisme) de l'économie des îles Vierges britanniques. Les taxes prélevées sur ces services représentent à elles seules la moitié des recettes publiques. Au milieu des années 80, les îles Vierges britanniques ont été l'un des premiers territoires à adopter une législation autorisant

l'inscription de sociétés commerciales internationales au registre du commerce et détiennent toujours environ 45 % du marché mondial dans ce secteur. Elles ne prélèvent pas d'impôt sur les actifs de ces sociétés, protègent le secret de leurs opérations et offrent, grâce au niveau d'instruction élevé de sa population, des services de qualité et une réglementation efficace.

28. Au cours de la période considérée, le secteur financier a continué de croître. Selon l'établissement Caribbean Development Bank, les îles Vierges britanniques ont agréé plus de 64 000 nouvelles sociétés commerciales internationales en 2000, soit une augmentation de 19 % par rapport à 1999 et un total de 368 000 sociétés agréées. S'agissant du secteur des fonds communs de placement, près de 400 nouveaux fonds ont été inscrits au registre en 2000, soit plus de 2 000 fonds inscrits depuis la création du registre des fonds communs de placement, en 1998. En outre, 25 nouveaux bureaux d'assurance et 21 nouvelles sociétés fiduciaires ont été autorisées à ouvrir. Le territoire s'efforce d'attirer davantage de compagnies d'assurance et de sociétés fiduciaires mais les sociétés commerciales internationales ont encore rapporté environ 90 % des recettes publiques provenant des services financiers. Sa législation exempte les sociétés commerciales internationales de l'impôt et les autorise à ne pas divulguer l'identité de leurs responsables ou actionnaires, ce qui lui vaut d'être montré du doigt par les adversaires de la mondialisation du système financier. De janvier à septembre 2001, le total des sommes déposées auprès de toutes les banques commerciales a augmenté de 10 % et atteint 1 056 000 dollars<sup>15</sup>.

29. Du fait qu'il offre la protection du secret des opérations et la franchise d'impôt, le secteur financier des îles Vierges britanniques est surveillé de très près par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et par le Groupe d'action financière internationale (GAFI). En 2000, les îles Vierges britanniques ont été inscrites dans la liste des pays et des juridictions ayant des pratiques nuisibles. Avec la collaboration du Royaume-Uni, le Gouvernement du territoire a pris certaines mesures afin d'adapter sa législation aux exigences des entreprises internationales. La loi de 2001 portant modification de la loi sur les fonds communs de placement autorise le Ministère des finances à refuser à une entreprise privée ou une entreprise de services spécialisés l'octroi d'un certificat de reconnaissance

légal s'il a établi que cette reconnaissance serait contraire aux intérêts des investisseurs des fonds communs de placement ou à l'intérêt général. La loi de 2001 sur les transactions électroniques vise à faciliter l'utilisation des techniques de communication électronique. Elle a levé les incertitudes quant aux implications juridiques des informations sous forme électronique ou communiquées par voie électronique et supprimé les aléas relatifs à l'heure et à l'endroit de l'envoi et de la réception des communications électroniques. En décembre 2001, le Conseil a remplacé le Département des services financiers par la Commission des services financiers, nouvel organisme autonome chargé de réglementer les opérations bancaires offshore et les investissements<sup>16</sup>.

30. En juillet 2001, le Conseil exécutif a approuvé une loi portant modification du Code d'usages relatif au blanchiment des capitaux. Le Code habilite le Gouvernement à considérer qu'il incombe à tout organisme ou à toute personne exploitant une entreprise de services financiers aux îles Vierges britanniques de veiller à ce que son entreprise soit gérée dans le respect des lois et des dispositions réglementaires pertinentes émanant des organismes de réglementation et régissant le blanchiment des capitaux. À la suite des attentats terroristes commis aux États-Unis d'Amérique le 11 septembre 2001, le Gouvernement du territoire a fait part de sa volonté de collaborer aux enquêtes relatives aux avoirs présentant des liens avec le terrorisme. Le Ministre principal s'est engagé à tout faire pour qu'aucun terroriste ou avoir terroriste ne puisse être caché sur le territoire des îles Vierges britanniques<sup>17</sup>.

31. Présentant le budget en décembre 2001, le Ministre principal a déclaré que l'objectif stratégique des îles Vierges britanniques pour 2002 était d'éviter que le territoire figure sur une liste négative. En février 2002, le Gouvernement a négocié et soumis à l'OCDE un projet de lettre d'engagement expliquant la position du territoire concernant les principes de transparence et d'échange effectif d'informations. En mars 2002, l'OCDE a donné par écrit l'assurance que les îles Vierges britanniques ne figureraient sur aucune liste de juridictions considérées comme peu coopératives<sup>18</sup>.

## F. Transport et communications

32. D'après les renseignements fournis par la Puissance administrante, il y a aux îles Vierges

britanniques 150 routes, dont 118, soit 102,5 kilomètres, sont revêtues. Plus de 9 500 véhicules sont immatriculés dans le territoire. La construction d'un nouveau pont reliant Beef Island a également commencé. Ce projet a cependant connu de nombreux problèmes, et en février 2001, les travaux ont été interrompus pendant un mois par l'entrepreneur qui réclamait de l'argent au Gouvernement. Au mois de mars 2002, le nouveau pont n'était toujours pas ouvert officiellement à la circulation, et les automobilistes souhaitant se rendre à Beef Island devaient emprunter une voie unique<sup>19</sup>.

33. Les îles Vierges britanniques sont dotées de trois aéroports internationaux qui accueillent au total quelque 15 500 vols. Quinze compagnies aériennes desservent le territoire (huit par vols réguliers et sept par vols affrétés).

34. La construction d'un nouveau terminal à l'aéroport de Beef Island, commencée en 2000, est achevée. L'aéroport a été rebaptisé T. B. Lettsome International Airport et les installations du terminal ont été inaugurées en mars 2002. La construction de ce terminal s'inscrit dans le cadre d'un projet de 65 millions de dollars, projet d'investissement le plus ambitieux et le plus coûteux jamais entrepris par le Gouvernement des îles Vierges britanniques. Le nouveau terminal, quatre fois plus grand que l'aérogare existante, comporte 19 comptoirs d'enregistrement et 300 sièges. Les travaux d'allongement de la piste et d'aménagement des infrastructures côté piste et côté ville se poursuivent. Le projet est financé par la Banque de développement des Caraïbes (BDC), l'Union européenne, la Banque européenne d'investissement (BEI), la Scotia Bank, la Caisse de sécurité sociale, la Barclay's et le Gouvernement du territoire<sup>20</sup>.

35. La piste d'atterrissage de l'aéroport de Virgin Gorda sera également bientôt allongée. Après avoir passé plusieurs années à rechercher un coût acceptable, le Gouvernement a adopté, en septembre 2001, une résolution approuvant l'acquisition d'un terrain de 15,2 hectares sur l'île de Virgin Gorda appartenant à l'hôtel Little Dix Bay<sup>21</sup>.

36. En septembre 2001, le Contrôleur des douanes a annoncé l'adoption de nouvelles procédures de gestion du fret dans les trois grands aéroports. Depuis le 1er octobre 2001, les importateurs sont tenus de décharger toutes les marchandises à destination du



territoire au port de Purcell. Ces nouvelles procédures s'inscrivent dans le cadre du programme de réforme et de modernisation des douanes, lancé en avril 2000<sup>22</sup>.

37. Au début de 2002, afin de renforcer le contrôle des voyageurs au départ ou à l'arrivée, le Gouvernement a fait l'acquisition d'un nouveau système automatisé de contrôle aux frontières, faisant appel au logiciel enTReX de la société AiT. Le contrat, d'un montant de 1,1 million de dollars, prévoit l'installation de ce logiciel à tous les points de contrôle situés dans les principaux aéroports et ports du territoire.

38. En décembre 2001, le Conseil législatif a voté une loi devant permettre aux îles Vierges britanniques d'immatriculer des navires. Grâce à cette mesure, le contrôle des eaux territoriales relèvera d'une loi unique, consolidée, et des revenus supplémentaires devraient être générés. La loi, qui vise tous les aspects de l'immatriculation, sera mise en application par le conseil d'administration des ports.

39. La société britannique Cable and Wireless propose des services téléphoniques de base dans les îles Vierges britanniques et exerce un monopole dans le territoire depuis 1996. La société CCT Boatphone, agréée pour vendre des téléphones cellulaires, exerce elle aussi un quasi-monopole et était en compétition pour obtenir les droits de diffusion des services Internet itinérants dans le territoire<sup>23</sup>.

40. Le contrat passé avec Cable and Wireless expire en 2007. En 2000, le Gouvernement a décidé de ne pas renouveler la licence exclusive de cet opérateur et de négocier avec la concurrence. En juillet 2001, la société britannique a annoncé qu'elle était disposée à collaborer avec le Gouvernement en vue de rechercher une formule adaptée pour la libéralisation du marché local des télécommunications. Selon la presse, Cable and Wireless a amélioré son réseau et possède maintenant l'un des systèmes les plus avancés du point de vue technologique. Les îles Vierges britanniques vont aussi accueillir un des deux commutateurs de passerelle installés aux Caraïbes, nécessaire au nouveau réseau régional de Cable and Wireless. Un centre de surveillance du réseau et un centre de données seront aussi installés sur le territoire.

41. En mai 2001, l'Union postale des Caraïbes a tenu une réunion à Curaçao, à laquelle a assisté le Ministre principal du territoire. Le Conseil exécutif de l'Union postale a accepté que l'Administration postale des îles

Vierges britanniques devienne membre à part entière de l'Union postale et décidé que la contribution annuelle pour 1999, 2000 et 2001 s'élèverait à 3 000 dollars<sup>24</sup>.

## **G. Alimentation en eau, système sanitaire et services collectifs de distribution**

42. L'alimentation en eau dans les îles Vierges britanniques se heurte à deux obstacles : une production insuffisante d'eau douce et une capacité de stockage qui laisse à désirer. Selon le Ministère des communications et des travaux publics, le territoire produit 5 millions de litres d'eau douce par jour, dont la majeure partie dans des usines de dessalement, mais ne peut stocker que l'équivalent de deux jours de production. Les citernes à eau de pluie constituent la principale source d'alimentation en eau douce pour 80 % de la population; le reste de la population utilise l'eau du robinet. La pénurie d'eau a incité le Conseil législatif à recommander, en mai 2001, que l'entreprise de distribution d'eau, Ocean Conversion Ltd. des îles Vierges britanniques, augmente sa capacité de 757 000 litres par jour<sup>25</sup>.

43. Le territoire a une capacité de production d'électricité de 42 millions de kilowattheures et en consomme 39 millions; la production est entièrement assurée par des générateurs fonctionnant avec des combustibles fossiles, qui ont une capacité de production effective de 25 mégawatts. La croissance économique rapide des îles Vierges britanniques a fragilisé le réseau de distribution, d'où la nécessité d'augmenter la capacité. Le Gouvernement a entrepris d'importants travaux d'agrandissement de la centrale afin de répondre aux besoins actuels et futurs.

44. Les services publics ayant trait à la production et à la distribution d'électricité sont pris en charge par la British Virgin Islands Electricity Corporation (BVIEC), qui achève actuellement la phase III d'un programme de développement sur 10 ans, comprenant notamment l'installation de deux générateurs supplémentaires. La dernière phase de financement du projet a été autorisée en mars 2001. En novembre de la même année, le Conseil législatif a approuvé un prêt de 5 millions de dollars consenti à la BVIEC par la Scotia Bank en vue de financer un générateur de secours destiné à remédier au fléau des pannes générales d'électricité.

## V. Situation sociale

### A. Généralités

45. Une aide sociale est fournie à ceux qui en ont besoin par la Caisse de sécurité sociale, organisme statutaire relevant du Ministère des finances et qui effectue le paiement de prestations au titre de l'assurance maladie-maternité-accidents du travail, pour frais d'obsèques et de prestations sur le long terme.

### B. Main-d'oeuvre

46. La population active est principalement employée par le secteur du tourisme (26 %), la fonction publique (20 %) et le bâtiment (18 %). Selon des données de 2001 fournies par la Puissance administrante, le territoire assure le plein emploi. En novembre 2001, le service de la main-d'oeuvre établissait le nombre des actifs à 11 730 dont 4 998 (42,6 %) étaient des ressortissants des îles Vierges britanniques ou dotés du « statut d'appartenance », et 6 632 (57,4 %) des ressortissants d'autres pays du monde<sup>26</sup>.

47. Jusqu'à une date récente, les conditions d'emploi et les relations entre employeurs et employés dans le territoire ainsi que les critères de délivrance de permis de travail étaient régis par le *Labour Code Ordinance* (1975). Selon la Puissance administrante, l'ordonnance n'a pas été modifiée depuis qu'elle a été établie, d'où sa caducité à bien des égards. En 1998, le Gouvernement a présenté au Conseil législatif une nouvelle loi sur le Code du travail qui a été adoptée en première lecture en août 2001. La nouvelle loi précise les dispositions administratives, améliore les procédures de règlement des conflits et actualise les conditions d'emploi de base pour les contrats de longue durée. Le Code prévoit le règlement des conflits entre employeurs et employés par voie d'arbitrage plutôt que devant les tribunaux et des permis de travail d'une durée de validité maximum de cinq ans pour les travailleurs non dotés du « statut d'appartenance ». Le Ministre des ressources naturelles et de la main-d'oeuvre a indiqué que les permis de travail des employés servant dans des secteurs jugés « clefs » pourraient être renouvelés à l'issue de cette période. En janvier 2002, le Ministre principal a précisé que les personnes disposant d'un certificat de résidence sont également dispensées d'obtenir un permis de travail.

En mars 2002, le Ministre des ressources naturelles et de la main-d'oeuvre a en outre justifié la mesure fixant à cinq ans la durée de validité des permis de travail en arguant du fait qu'elle permettait de régulariser la situation des personnes titulaires de permis de travail qui avaient fini par obtenir un statut de résident (voir également par. 56). Au cours des cinq dernières années, 802 permis de travail ont été délivrés au total et 43 % des détenteurs de ces permis (334 personnes) ont décidé de s'installer sur le territoire<sup>27</sup>.

### C. Éducation

48. L'enseignement est gratuit et obligatoire sur le territoire pour les enfants de 5 à 11 ans; l'enseignement secondaire (12 à 16 ans) est également gratuit. Il existe 18 écoles primaires publiques et 11 écoles primaires privées réparties sur quatre îles : Tortola, Anegada, Virgin Gorda et Jost Van Dyke. Le territoire compte trois établissements d'enseignement secondaire (une école privée et deux écoles publiques) et un *community college* à Road Town. Les élèves peuvent suivre leur scolarité jusqu'au *General Certificate of Education* « A Level » (équivalent du baccalauréat). La University of the West Indies, dispense un enseignement supérieur de type classique et le H. Lavity Stoutt Community College propose un enseignement technique et délivre des diplômes à l'issue des deux années d'études universitaires.

49. En septembre 2001, le Gouvernement a lancé pour les années scolaires 2001 et 2002 nombre de nouvelles initiatives visant notamment à améliorer les équipements scolaires et à octroyer plus de bourses d'études universitaires. En outre, de nouveaux programmes d'alphabétisation, d'intervention et d'encadrement scolaire, notamment pour aider les élèves à faire leurs devoirs ont été introduits dans de nombreux districts. Le Gouvernement a également approuvé le financement d'un nouveau programme d'enseignement parallèle, d'un programme d'éducation national, d'un nouveau plan d'enseignement quinquennal et d'un programme de téléenseignement qui devrait démarrer vers la fin de 2002. Pour favoriser la maîtrise des technologies informatiques et assurer leur plus grande diffusion au niveau local, le Ministre principal a annoncé en janvier 2001 la levée des droits d'importation sur les ordinateurs utilisés à des fins éducatives<sup>28</sup>.

50. En octobre 2001, le H. Lavity Stoutt Community College (HLSCC) a introduit un nouveau programme de téléenseignement destiné à permettre aux étudiants de poursuivre leurs études au-delà du niveau des diplômes que délivre cette institution<sup>29</sup>.

#### D. Santé

51. Le Gouvernement territorial est le principal prestataire de services de santé qu'il finance pour l'essentiel. Les soins de santé primaires sont dispensés par un hôpital (Peebles Hospital), un centre sanitaire à Road Town, et par un réseau de huit dispensaires de district et deux autres dispensaires à Brewers Bay et Sea Cow Bay. Des soins de santé privés sont assurés par un hôpital, deux cliniques dentaires, deux complexes médicaux et neuf médecins privés.

52. La construction à Tortola d'un nouvel hôpital, d'un coût d'environ 50 millions de dollars, a débuté en septembre 2001. Le projet qui est financé par des prêts de la Bank of Nova Scotia a déjà été approuvé par le Conseil législatif. L'achèvement des travaux de construction de cet hôpital de 70 à 80 lits est prévu en 2004<sup>30</sup>.

53. Selon le Département de la santé, 31 cas d'infection par le virus d'immunodéficience humaine et de syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida), dont 21 contractés par des hommes, ont été enregistrés dans le territoire de juin 1985 à septembre 2001. En décembre 2001, 20 des 31 victimes avaient succombé, huit étaient toujours en vie et le sort du reste était inconnu. Un fonds géré par la Croix-Rouge locale a été créé en décembre 2001 pour sensibiliser le public à la prévention du VIH/sida et pour aider les victimes du sida qui en avaient besoin<sup>31</sup>.

54. Les risques de propagation de l'épidémie de fièvre dengue s'accroissent dans les Caraïbes, selon les experts de l'Organisation panaméricaine de la santé et du Center for Disease Control and Prevention de Porto Rico. Il n'existe pas de vaccin contre cette maladie, qui est transmise par les moustiques. Les autorités sanitaires ont encouragé les résidents du territoire à prendre des mesures préventives et, notamment, à se protéger contre les moustiques pour éviter d'être contaminés. En novembre 2001, 52 cas de fièvre dengue avaient été signalés, soit une augmentation de 240 % par rapport à l'année précédente<sup>32</sup>.

#### E. Immigration

55. Le Livre blanc sur les territoires d'outre-mer devant accorder la citoyenneté britannique aux résidents des territoires d'outre-mer a reçu la sanction royale le 26 février 2002 (voir également par. 10).

56. Au début de l'année 2001, les îles Vierges britanniques ont modifié les conditions d'octroi du « statut d'appartenance » dans le territoire. Ce statut ne confère pas le droit à un passeport; il équivaut à un statut d'immigrant local et confère certains droits tels que le droit de vote, le droit d'occuper des fonctions électives, le droit d'accéder à la propriété sans autorisation nécessaire, le droit de résider sur le territoire sans restriction imposée en matière d'immigration, et le droit de travailler sans permis. Les amendements adoptés portaient en particulier sur la transmission de ce statut d'une génération à l'autre. Les enfants nés hors du territoire d'un parent originaire des îles Vierges britanniques peuvent recevoir ce statut, tout comme les enfants nés dans le territoire de parents qui, bien que n'étant pas des ressortissants des îles Vierges britanniques, sont considérés comme installés dans le territoire. Aux termes de ces amendements, une nouvelle catégorie de ressortissants a été créée. Elle vise les enfants nés de nationaux résidents hors du territoire, qui peuvent obtenir le statut d'appartenance si leur naissance est déclarée dans les délais prévus. Cette disposition revêtait une importance particulière pour les habitants des îles Vierges britanniques qui résident actuellement dans les îles Vierges américaines. Finalement, une disposition qui conférait automatiquement le statut d'appartenance à une femme épousant un habitant des îles Vierges britanniques, mais non l'inverse, a été révoquée. Il a été estimé que cette disposition était discriminatoire et qu'elle pouvait donner lieu à des abus dans la mesure où des « mariages blancs » étaient arrangés afin de permettre à des femmes non ressortissantes d'obtenir ce statut en échange d'une remise d'argent. La nouvelle loi empêche les femmes qui épousent des hommes dotés du statut d'appartenance d'en bénéficier automatiquement elles-mêmes. Elles doivent en faire la demande selon la procédure normale<sup>33</sup>.

57. Une loi controversée, qui interdit la libre entrée dans les îles Vierges britanniques aux Rastafariens et aux « hippies », est demeurée en vigueur. En avril 2001, le Conseil législatif a adopté une loi antidiscriminatoire interdisant toute discrimination

fondée sur la race, la couleur, la religion ou le pays d'origine, sans pour autant abroger la loi contre les Rastafariens<sup>34</sup>. En juin 2001, le Conseil a approuvé la loi sur l'adoption, qui lève la mesure qui interdisait l'adoption d'enfants non sujets britanniques.

58. En janvier 2002, le Ministre principal a annoncé que les ressortissants de plusieurs autres pays des Caraïbes, dont Cuba, la Jamaïque et Saint-Vincent-et-les Grenadines, pourraient bientôt avoir besoin d'un visa pour entrer sur le territoire des îles Vierges britanniques. Le visa d'entrée exigé actuellement des ressortissants dominicains, haïtiens et guyanais a été institué pour contrôler le flot des immigrants<sup>35</sup>.

## F. Criminalité

59. La Royal Virgin Islands Police Force compte trois postes de police à Tortola et un poste dans chacune des îles de Virgin Gorda, Anegada et Jost Van Dyke. En décembre 2001, le chef de la police a signalé que ses forces avaient enregistré un taux de détection de 60 % en 2001 (contre 35 % en 1992). Par ailleurs les 10 dernières années ont été marquées par la montée progressive du grand banditisme avec ses méthodes de plus en plus sophistiquées. Selon le chef de la police, plus de 1 900 crimes ont été commis en 2001. Depuis mars 2001, les forces de police se heurtent à une nouvelle vague criminelle<sup>36</sup>. En août 2001, le Ministre principal a annoncé un relèvement du budget de la police en vue de sa modernisation. Le budget prévu pour l'exercice en cours a été porté à 1,1 million de dollars et sera augmenté par tranche annuelle de 2 millions de dollars pour les cinq ans à venir. En février 2002, le taux de criminalité à Virgin Gorda avait baissé grâce à un nouveau programme de la police qui avait permis de détacher des officiers de Tortola en renfort. Le programme a démarré au début de 2001 après la multiplication des cambriolages dans certains endroits de cette île<sup>37</sup>.

60. En septembre 2001, un rapport dressant l'état des prisons de 1995 à 1999 a été présenté au Conseil législatif. Selon ce rapport, il y avait en 1999 48 prisonniers dans le territoire dont 12 en étaient des ressortissants. Tous les prisonniers sont classés selon quatre normes de sécurité. La prison comptait 47 employés en 1999 dont 34 officiers dont le traitement annuel se situait entre 11 412 dollars et 17 148 dollars; ceux-ci bénéficiaient en outre d'une assurance maladie

et d'une assurance pour soins dentaires et se relevaient trois fois toutes les 24 heures<sup>38</sup>.

61. Selon le rapport annuel de 1998-1999 du Groupe d'action financière internationale dans les Caraïbes (paru en 2001), les îles Vierges britanniques deviennent un point de transbordement de plus en plus important dans le couloir des Caraïbes pour le trafic de cocaïne entre les pays producteurs du sud et les pays consommateurs du nord. Le rapport considère que les drogues produites dans le territoire se limitent à la marijuana cultivée sur une petite échelle. En ce qui concerne le blanchiment de l'argent, le rapport n'en exclut pas l'éventualité devant l'activité financière débordante observée dans le pays<sup>39</sup>.

62. En février 2002, le National Drug Advisory Council a présenté au Conseil exécutif son rapport annuel qui faisait état d'une consommation accrue de drogues chez les élèves. Les deux substances réglementées les plus fréquemment consommées sont l'alcool et la marijuana. Le Conseil exécutif a émis l'idée d'envoyer des exemplaires du rapport aux établissements d'enseignement locaux et demandé que soient données quelques précisions sur les modalités d'application des dispositions régissant l'âge légal de consommation de l'alcool. Le Conseil entend définir la réglementation enjoignant aux commerces de respecter l'âge légal de consommation de l'alcool, de ne pas exposer leurs employés mineurs à cette substance et leur interdisant d'en vendre à des mineurs. Le Conseil exécutif a chargé le National Drug Advisory Council de lancer une vaste campagne nationale de sensibilisation au danger des drogues<sup>40</sup>.

## VI. Environnement

63. Comme nombre de territoires des Caraïbes, les îles Vierges britanniques sont exposées aux cyclones saisonniers. Le Gouvernement a entrepris plusieurs programmes visant à limiter autant que possible les dommages causés durant la saison des cyclones et a mis en place un bureau de planification préalable des catastrophes et un centre d'intervention d'urgence.

64. En décembre 2001, deux nouveaux sismographes ont été installés sur le territoire, l'un à titre temporaire à Virgin Gorda et l'autre à titre permanent au Bureau de planification préalable des catastrophes. Le Bureau compte à terme installer trois de ces appareils dans divers endroits pour couvrir l'ensemble du territoire<sup>41</sup>.

65. Le Department for Environment, Food and Rural Affairs, l'Université du pays de Galles et la Marine Conservation Society ont annoncé en novembre 2001 le lancement d'un projet d'un coût de 145 000 livres sterling étalé sur trois ans pour étudier l'exploitation dont les espèces de tortues marines en voie d'extinction font l'objet dans les territoires d'outre-mer des Caraïbes, y compris les îles Vierges britanniques. En dépit de l'interdiction qui frappe le commerce international de tous les produits obtenus à partir des tortues marines en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction de 1977, les produits à écailles continuent à être vendus illégalement dans les Caraïbes à des touristes non avertis qui en constituent le principal marché. Le projet vise à établir avec l'aide d'experts locaux des programmes de recherche à long terme dans chacun des territoires intéressés. L'équipe déterminera, à partir d'études détaillées sur le terrain et d'une analyse de la souche génétique, l'état des populations de tortues marines dans les zones de ponte sur les plages et sur leurs territoires de chasse. Elle pourra également évaluer à partir d'études socioéconomiques le nombre de tortues capturées légalement et illégalement. La capture de tortues est actuellement réglementée dans les îles Vierges britanniques<sup>42</sup>.

## **VII. Relations avec les organisations et entités internationales**

### **A. Système des Nations Unies**

66. Le territoire est membre associé de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Il reçoit également des fonds du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour appuyer la mise en oeuvre de son cadre de coopération de pays.

### **B. Organisations et entités régionales**

67. Le territoire est membre associé de la communauté des Caraïbes (CARICOM), dont l'objectif est de promouvoir l'intégration politique et économique entre les États des Caraïbes et de l'Organisation des États des Caraïbes orientales

(OECS). Du fait de son niveau de développement économique relativement élevé, des pressions sont exercées sur le territoire pour qu'il devienne membre à part entière et ouvre son marché du travail aux ressortissants des États membres de l'OECS. Il est également signataire de la Convention de Lomé qui fournit une aide au développement.

68. En février 2002, les îles Vierges britanniques ont accueilli une conférence parrainée par le Foreign and Commonwealth Office's Good Government Funds et organisée par le National Drug Coordinators du Royaume-Uni sur le thème intitulé « Demand Reduction, Education, Treatment and Legal Issues, What's Working, What's Not Working » (Réduction de la demande, sensibilisation, traitement et questions juridiques, réussites et échecs) afin de s'attaquer au fléau des drogues illégales qui ravage les territoires d'outre-mer. La Conférence s'est déroulée sous l'égide du National Drug Advisory Council du territoire et du Community Agency on Drugs and Addiction. Elle avait principalement pour objet de formuler des recommandations sur les modalités de lutte contre ce fléau. Les territoires d'outre-mer qui y ont participé ont convenu d'établir des liens de coopération avec les organismes régionaux de tutelle afin de bénéficier de plus de ressources en matière d'information et de sensibilisation, de traitement et de politiques de réduction de l'offre et de la demande<sup>43</sup>.

## **VIII. Statut futur du territoire**

### **A. Position du Gouvernement du territoire**

69. D'après les informations communiquées par la Puissance administrante, le Gouvernement des îles Vierges britanniques et le Gouvernement britannique ont signé, le 9 septembre 1998, un Mémorandum de coopération et de partenariat. Dans ce document, le Gouvernement du territoire a indiqué que son objectif était l'indépendance économique; la Puissance administrante a déclaré qu'elle s'associait à cet objectif et qu'elle demeurerait déterminée à appliquer une politique visant à aider ses territoires d'outre-mer à accéder à l'indépendance totale au cas où la population en exprimerait clairement le vœu par les voies constitutionnelles.

70. En juin 2001, le Gouvernement a constitué un comité chargé d'étudier les coûts, les obligations et les responsabilités découlant de l'indépendance, dont la création d'un ministère des affaires étrangères, l'instauration d'ambassades et le respect des obligations découlant des conventions et traités internationaux. Il donnait ainsi suite à une proposition de réforme de la Constitution parmi les 30 présentées par les commissaires constitutionnels dans leur rapport de 1993. Le Comité n'était pas censé formuler de recommandations quant à l'indépendance du territoire. C'est en effet aux citoyens du pays qu'il incombe de régler la question de l'indépendance, soit par référendum, soit en élisant un parti qui prône l'indépendance. Le comité devait présenter son rapport au Gouvernement au plus tard le 30 septembre 2001<sup>44</sup>.

## B. Position de la Puissance administrante

71. Le 8 octobre 2001, devant la Quatrième Commission de l'Assemblée générale (A/C.4/56/SR.3), la représentante du Royaume-Uni s'est félicitée de l'occasion qui était donnée à son gouvernement d'exprimer sa position en tant que Puissance administrante et a déclaré que « de nouveaux progrès avaient été accomplis dans la modernisation et le développement des relations entre le Royaume-Uni et ses territoires d'outre-mer ».

72. La représentante du Royaume-Uni a dit que le Comité consultatif des territoires d'outre-mer avait tenu sa troisième réunion à Londres en septembre 2001, sous la présidence de la baronne Amos, qui avait été nommée Ministre chargée des territoires d'outre-mer au Ministère des affaires étrangères en juin 2001. Ce comité est une instance de concertation politique entre les représentants élus des territoires d'outre-mer et le Gouvernement britannique. La réunion a été l'occasion de poursuivre le dialogue sur la gestion des affaires publiques et le développement futur des territoires et a permis aux Ministres compétents et aux gouvernements des territoires d'outre-mer d'engager des consultations sur des questions telles que le processus de révision de la Constitution et les obligations découlant des engagements internationaux du Royaume-Uni en matière de droits de l'homme.

73. La représentante du Royaume-Uni a dit que le partenariat entre le Royaume-Uni et les territoires d'outre-mer ne cessait d'évoluer. Un projet de loi sur les territoires britanniques d'outre-mer avait été

présenté au Parlement le 21 juin, en vertu duquel les ressortissants de 13 des 14 territoires britanniques d'outre-mer se verraient accorder la nationalité britannique, avec le droit de résider au Royaume-Uni, en application d'un engagement contracté dans le Livre blanc de 1999 sur les relations entre le Royaume-Uni et ses territoires d'outre-mer. Le projet de loi modifierait également la nomenclature, la nouvelle appellation de territoire britannique d'outre-mer, qui remplacerait celle de territoire dépendant, reflétant mieux la nature des relations avec les territoires en question. Le 26 septembre, le Royaume-Uni et la plupart de ses territoires d'outre-mer avaient adopté une Charte de l'environnement qui énonçait 10 principes directeurs correspondant aux engagements pris par la communauté internationale en matière d'environnement. En application de ces principes, le Royaume-Uni et les gouvernements des territoires avaient pris des engagements concrets spécifiant les modalités de leur coopération dans le domaine de l'environnement. Cet exemple illustre bien, de l'avis de la représentante du Royaume-Uni, les progrès qui pouvaient être accomplis grâce à la coopération dans des domaines d'intérêt mutuel; une telle coopération était indispensable pour assurer la prospérité, voire la survie, d'un grand nombre de territoires d'outre-mer ainsi que le bien-être de leur population.

74. Il était clair que, pour le Royaume-Uni, la volonté des populations concernées, exprimée dans le respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans d'autres traités internationaux, revêtait une importance primordiale. Les principes fondamentaux sur lesquels se fondaient les relations entre le Royaume-Uni et ses territoires, à savoir l'autodétermination, les obligations mutuelles, le droit des territoires de gérer leurs propres affaires dans toute la mesure du possible et le ferme engagement du Royaume-Uni d'aider les territoires sur le plan économique et de les assister en cas d'urgence, montraient bien que l'approche du Gouvernement britannique était pour l'essentiel la même que celle de la Commission, ce que celle-ci ne pouvait que reconnaître.

75. La représentante du Royaume-Uni a toutefois déploré que cette convergence de vues ne transparaisse pas toujours dans les résolutions pertinentes, notamment celles du Comité spécial de la décolonisation. S'il se félicitait de ce que la résolution d'ensemble précise, en matière de décolonisation, « il

n'y a pas d'autre possibilité que d'appliquer le principe de l'autodétermination », le Royaume-Uni déplorait que le Comité des Vingt-Quatre continue d'appliquer de façon sélective ce principe énoncé dans la Charte des Nations Unies et dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

76. Le Royaume-Uni, qui continuerait de s'employer à améliorer sa coopération avec le Comité des Vingt-Quatre, avait envoyé un représentant au Séminaire régional organisé par le Comité spécial à La Havane en 2001.

77. Le Royaume-Uni se félicitait des efforts que le Comité des Vingt-Quatre déployait, sous la direction éclairée de l'Ambassadeur Peter Donigi (Papouasie-Nouvelle-Guinée), à l'appui du dialogue informel avec les puissances administrantes visant à retirer le moment venu les territoires de sa liste. On ne pouvait s'attendre à des progrès sensibles sans une préparation minutieuse du processus, mais le Royaume-Uni demeurait disposé à coopérer avec le Comité.

### C. Examen par l'Assemblée générale

78. Le 10 décembre 2001, l'Assemblée générale a adopté, sans la mettre aux voix, la résolution 56/72 B, dont la section IV porte sur les îles Vierges britanniques.

#### Notes

<sup>1</sup> Les informations contenues dans le présent document de travail sont extraites de publications et de documents fournis par la Puissance administrante en vertu de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.

<sup>2</sup> *The Island Sun*, 29 juin 2001.

<sup>3</sup> *Europa World Yearbook 2001*, 42e édition.

<sup>4</sup> *The Island Sun*, 15 février 2002.

<sup>5</sup> *Ibid.*, 8 mars 2002.

<sup>6</sup> *Europa World Yearbook 2001*, 42e édition; communiqué de presse, « Baroness Amos and citizenship », *St. Helena Herald*, 22 mars 2002.

<sup>7</sup> *The Island Sun*, 22 décembre 2001.

<sup>8</sup> *Idem*, 8 février 2002.

<sup>9</sup> *Idem*, 22 décembre 2001.

<sup>10</sup> *The Island Sun*, 24 novembre 2001.

<sup>11</sup> *Idem*, 6 décembre 2001.

<sup>12</sup> *The BVI Beacon*, 31 janvier 2002

<sup>13</sup> *Ibid.*, 27 septembre 2001.

<sup>14</sup> *Ibid.*, 20 décembre 2001.

<sup>15</sup> *The Island Sun*, 4 octobre 2001.

<sup>16</sup> *Ibid.*, 1er juin et 22 décembre 2001; *The BVI Beacon*, 20 décembre 2001.

<sup>17</sup> *The BVI Beacon*, 20 décembre 2001; *ibid.*, 27 juillet 2001.

<sup>18</sup> <[www.oecd.org](http://www.oecd.org)>, Tax Haven Update; *The Island Sun*, 8 mars 2002.

<sup>19</sup> *The Island Sun*, 15 mars 2002.

<sup>20</sup> *Ibid.*

<sup>21</sup> *The BVI Beacon*, 20 décembre 2001.

<sup>22</sup> *The Island Sun*, 5 octobre 2001.

<sup>23</sup> *Ibid.*, 8 décembre 2001.

<sup>24</sup> *Ibid.*, 19 mai 2001.

<sup>25</sup> *The BVI Beacon*, 20 décembre 2001.

<sup>26</sup> *The Island Sun*, 24 novembre 2001.

<sup>27</sup> *The BVI Beacon*, 20 décembre 2001, *The Island Sun*, 19 janvier et 1er mars 2002.

<sup>28</sup> *The Island Sun*, 14 septembre 2001 et 8 février 2002; *The BVI Beacon*, 20 décembre 2001.

<sup>29</sup> *The BVI Beacon*, 12 octobre 2001.

<sup>30</sup> *The Island Sun*, 14 septembre 2001.

<sup>31</sup> *The BVI Beacon*, 29 novembre 2001; *The Island Sun*, 12 janvier 2002.

<sup>32</sup> *The BVI Beacon*, 29 novembre 2001; *The Island Sun*, 3 juin 2000.

<sup>33</sup> *The BVI Beacon*, 2 novembre 2000 et 20 décembre 2001.

<sup>34</sup> *Ibid.*, 20 décembre 2001.

<sup>35</sup> *The Island Sun*, 11 janvier 2002.

<sup>36</sup> *Ibid.*, 1er décembre 2001.

<sup>37</sup> *The BVI Beacon*, 14 février 2002.

<sup>38</sup> *Ibid.*

<sup>39</sup> <[www.oecd.org/fatf/ctry-orphages/cctry-bvi\\_en.htm](http://www.oecd.org/fatf/ctry-orphages/cctry-bvi_en.htm)>.

<sup>40</sup> *The Island Sun*, 8 février 2002.

<sup>41</sup> *Ibid.*, 6 décembre 2001.

<sup>42</sup> *The Island Sun*, 24 novembre 2001.

<sup>43</sup> *The BVI Beacon*, 20 décembre 2001; *The Island Sun*, 1er février 2002.

<sup>44</sup> *The BVI Beacon*, 14 juin 2001.

---